La Lituanie déclare l’état d’urgence

Description

Dès le lancement par la Russie de l’offensive militaire en Ukraine, le 24 février, le Président de la République de Lituanie Gitanas Nausėda a signé un décret introduisant l’état d’urgence. Le jour même, l’un de ses conseillers, Kęstutis Budrys, a présenté ce texte au Seimas : il a précisé que le Conseil de défense avait préparé cette démarche dès le mois de novembre, lorsque les premières informations sur une agression de la Russie contre l’Ukraine avaient été connues. Le texte a été approuvé par les 118 députés présents à la session extraordinaire. L’état d’urgence a ainsi débuté le 24 février à 13h00 et s’étendra jusqu’au 10 mars.

Dans le décret, la situation actuelle est qualifiée de menace à la sécurité nationale et à l’ordre public lituanien, ce qui nécessite « *la mise en place temporaire de mesures d’urgence* » : l’agression russe contre l’Ukraine a en effet créé des conditions propices aux attaques hybrides russes et biélorusses contre la Lituanie. Plusieurs mesures sont envisagées, parmi lesquelles l’utilisation plus flexible de la réserve d’État et le renforcement de la protection de la frontière lituanienne. À ce titre, il autorise les autorités à arrêter puis inspecter des véhicules et des personnes à proximité de la frontière, afin de saisir des armes à feu et d’autres produits dangereux détenus illégalement. La Première ministre Ingrida Šimonytė a néanmoins précisé lors de la séance parlementaire que l’état d’urgence n’imposerait pas de restrictions aux citoyens lituaniens.

C’est la ministre de l’Intérieur Agnė Bilotaitė qui est responsable de la mise en œuvre du décret. Elle a créé un comité de gestion des urgences, comprenant des représentants du ministère, de ses services subordonnés mais aussi d’autres institutions étatiques. Plusieurs objectifs sont assignés à ce comité : la coordination des différentes autorités impliquées dans ce processus, la proposition de mesures et la coordination de la communication stratégique relative à la gestion de la situation d’urgence.

Sources : *Delfi, LRT, ELTA*.

date créée
27/02/2022
Champs de Méta
Auteur-article : Cyrielle Guilbaud